

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2012



OBJET : Avant projet éolien, deuxième avis.

L'an deux mille douze et le 26 septembre à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

Présents : BEDEL Philippe, BATAILHOU-VILLET Evelyne, BIAU Jean Luc, CHABROT Frédéric, JOURDA Béatrice, LE LURON Renaud, MANFRIN Jean Marc, ROSELLO José.

Excusé : AMESTOY Pierre.

M. BIAU Jean Luc a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune de BAX, par délibération n° 2012-12 du 9 mai 2012, a donné un avis **défavorable** sur un avant projet éolien présenté par la société Solvéo Energie.

Il indique que la société Solvéo énergie lui a fourni une note d'avancement du projet dont elle demande l'étude par le conseil municipal afin de réviser éventuellement notre position communale vis à vis de ce projet.

Lecture faite de cette note, le conseil municipal arrive aux conclusions suivantes :

- il commence par déplorer que Solvéo énergie n'ai pas pris acte de la position défavorable exprimée le 9 mai dernier par notre commune ;
- Il constate que rien de nouveau n'est acté ni précisé, si ce n'est d'apprendre que les éoliennes n'ont pas encore été définies (leur type, leur hauteur de mat, leur longueur de pales)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité confirme son avis du 9 mai 2012 :

- Pour réaffirmer sa position favorable au développement des énergies renouvelables quant elles s'inscrivent dans des projets communaux restructurant et où le bilan collectif est positif.
- Pour souhaiter qu'une **concertation intercommunale s'instaure** afin de définir une politique locale de développement des énergies renouvelables, notamment éoliennes, en accord avec les communes et les populations concernées.
- De donner un avis **défavorable** au projet de parc éolien tel qu'il a été présenté par la société Solvéo.

Ainsi fait et délibéré à BAX, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 10/10/2012

Le Maire, P.BEDEL

